



CH-3003 Berne  
SG-DFI

---

Fédération suisse des aveugles et malvoyants  
M Kannarath Meystre, Directeur  
Mme Daniela Lehmann  
Könizstrasse 23  
Case postale  
3001 Berne

Berne, le 30 avril 2024

### **Conférence nationale Santé2030 : accessibilité du système de santé**

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 20 février 2024 m'est parvenue et je vous en remercie.

Vous y faites référence au programme DigiSanté, qui poursuit principalement quatre objectifs : numériser, standardiser, orchestrer et légiférer. Dans ce cadre, la prise en compte de l'accessibilité constitue un élément important.

La loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle prévoit que les autorités fédérales qui y sont soumises veillent, lorsqu'elles utilisent des moyens électroniques, à ce que leurs prestations soient accessibles à l'ensemble de la population (art. 3, al. 4). Cette disposition s'applique également à tous les projets mis en œuvre dans le programme DigiSanté.

Le Conseil national propose d'inscrire le principe de l'accessibilité dans l'arrêté fédéral relatif au crédit d'engagement pour le programme DigiSanté, en ces termes : « *Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de DigiSanté, notamment lors de la numérisation, il convient de veiller au respect de l'art. 3, al. 4, de la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités [LMETA]. À cet effet, il y a lieu d'impliquer suffisamment tôt les milieux intéressés.* » Ce complément apporté à l'arrêté fédéral doit encore obtenir l'approbation du Conseil des États.

Consciente des défis que représentent les progrès technologiques pour une partie de la population, j'ai soutenu explicitement cette demande au cours des débats parlementaires. J'entends maintenir cette position dans la suite des discussions au Parlement.



Ainsi que cela est prévu dans la version actuelle de l'arrêté fédéral, nous vous impliquerons dans les projets du programme DigiSanté qui concernent votre Fédération. Dans l'intervalle, vous pouvez vous adresser à [digisante@bag.admin.ch](mailto:digisante@bag.admin.ch) pour toute question complémentaire que vous pourriez avoir.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleures.

Elisabeth Baume-Schneider  
Conseillère fédérale